

## Renseignements à fournir selon le litige :

### **1. Litiges afférents à la fixation du loyer au renouvellement de bail**

- fiche de saisine renseignée par le demandeur ;
- copie du bail d'origine et le cas échéant des avenants ;
- copie du congé avec offre de renouvellement du bail délivré par le bailleur ou de la demande de renouvellement du bail faite par le locataire, par acte extrajudiciaire ;
- la copie du droit de repentir exercé par le propriétaire comportant proposition de renouvellement de bail dans le cas où un congé avec refus de renouvellement a été initialement délivré ;
- exposé du litige ;
- en cas de dé plafonnement, deux à trois références de prix pratiqués dans le voisinage (facultatif) ;
- quittance du dernier loyer ;
- tout autre document pouvant être utile à l'examen du dossier par la commission : rapport d'expertise sur la valeur locative du bien, éléments relatifs à la commercialité, photographies, et le cas échéant :
  - copie des courriers échangés entre bailleur et locataire ;
  - copie de l'acte de vente du fond de commerce ou du droit au bail.

### **2. Litiges en matière de charges et travaux**

- fiche de saisine renseignée et signée ;
- copie du bail ;
- échanges de courriers ou tous autres éléments utiles relatifs au litige ;

Concernant des travaux :

- copie de l'état des lieux d'entrée ;
- copie de la lettre de mise en demeure adressée à la partie adverse ;
- devis éventuels - factures acquittées.

Concernant des charges locatives :

- cinq dernières quittances de loyer ;
- décompte des charges, régularisations, répartition, etc...

### **3. Litiges afférents à la révision triennale du loyer**

- fiche de saisine renseignée et signée ;
- copie du bail ;
- échanges de courriers ou tous autres éléments utiles relatifs au litige ;
- cinq dernières quittances du loyer.

### **4. Litiges afférents au paiement du loyer en raison de l'état d'urgence sanitaire**

- lettre ou fiche de saisine renseignée et signée ;
- copie du bail ;
- présentation du litige ;
- échanges de courriers ou tous autres éléments utiles relatifs au litige ;
- cinq dernières quittances du loyer ;
- état du chiffre d'affaires mois par mois sur les douze derniers mois ;
- bilan des comptes de la société sur l'année N-1 ou tout autre document pouvant en tenir lieu.

